

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 02038

Numéro SIREN : 794 451 062

Nom ou dénomination : A.C.M.E

Ce dépôt a été enregistré le 24/01/2024 sous le numéro de dépôt 2458

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01/01/2022 et clos le 31/12/2022 Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage ☐
art. 209-O.B (entreprises de transport maritime)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration SIE DE MONTPELLIER SUD EST 156 RUE ALFRED NOBEL CS 20596 34965 MONTPELLIER CEDEX 2		Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :	
A IDENTIFICATION		B ACTIVITÉ	
SARL A.C.M.E. 20 Rue Emile Combes 34170 CASTELNAU LE LEZ 651 352929 79445106200028 Insp. IFU N° dossier N° Siret		Activités exercées (souligner l'activité principale) : Construction Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en annexe exemplaire. (Article 223 A et U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :
Pour les sociétés filiales, déclaration, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal 0		Bénéfice imposable au taux de 15 %		Déficit (report de la ligne 20 du 2058A ou 372 du 2033B)	
Montants nets de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposables au taux de 10 %							
2 Plus-values		Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %		Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %		Plus-values exonérées art. 218 quinquies	
Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %		Autres plus-values imposables au taux de 15 %		Plus-values à long terme imposables au taux de 0 %		Plus-values exonérées art. 218 quinquies	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2							
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐		Jeunes entreprises innovantes ☐		Territoires entrepreneurs art. 44 octies A ☐		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐	
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐		Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐		Autres dispositifs ☐	
Bassins d'activités à dynamiser (BAD) art. 44 sexdecies ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % ☐			
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐							
4 Option pour le crédit d'impôt d'entre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W ☐							

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66.66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Revenus nets soumis à la contribution 2,50 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ACD COMPTA EXPERT

ECF ☒ Désignation du prestataire FINEXCOM ECUSSON 538159260 34000 MONTPELLIER FRANCE

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone :
- Professionnel de l'expertise comptable : FINEXCOM ECUSSON 12 BD VICTOR HUGO 34000 MONTPELLIER 0499650650
- Conseil :
- CGA/OMGA ou viseur conventionné :
N° d'agrément :
A MONTPELLIER le 10/03/2023
Signature et mention du nom et du prénom : OMONT FABRIEN CO GERANT

SR Fo

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Payées par la société elle-même	Payées par un établissement chargé du service des taxes
1	2
3	4
5	6
7	8
9	10
11	12
13	14
15	16
17	18
19	20
21	22
23	24
25	26
27	28
29	30
31	32
33	34
35	36
37	38
39	40
41	42
43	44
45	46
47	48
49	50
51	52
53	54
55	56
57	58
59	60
61	62
63	64
65	66
67	68
69	70
71	72
73	74
75	76
77	78
79	80
81	82
83	84
85	86
87	88
89	90
91	92
93	94
95	96
97	98
99	100

1. <u>Identificação do beneficiário</u> 1.1. <u>Nome completo</u> 1.2. <u>Data de nascimento</u> 1.3. <u>CPF</u> 1.4. <u>RG</u> 1.5. <u>Endereço completo</u> 1.6. <u>Cidade/UF</u> 1.7. <u>Estado civil</u> 1.8. <u>Profissão</u> 1.9. <u>Religião</u> 1.10. <u>Outros dados</u>		2. <u>Identificação do doador</u> 2.1. <u>Nome completo</u> 2.2. <u>Data de nascimento</u> 2.3. <u>CPF</u> 2.4. <u>RG</u> 2.5. <u>Endereço completo</u> 2.6. <u>Cidade/UF</u> 2.7. <u>Estado civil</u> 2.8. <u>Profissão</u> 2.9. <u>Religião</u> 2.10. <u>Outros dados</u>
3. <u>Valor da doação</u> 3.1. <u>Valor em reais</u> 3.2. <u>Valor em dólares</u> 3.3. <u>Valor em euros</u> 3.4. <u>Valor em libras</u> 3.5. <u>Valor em outras moedas</u> 3.6. <u>Valor em outras unidades</u> 3.7. <u>Valor em outras formas</u> 3.8. <u>Valor em outras formas</u> 3.9. <u>Valor em outras formas</u> 3.10. <u>Valor em outras formas</u>	4. <u>Valor da doação</u> 4.1. <u>Valor em reais</u> 4.2. <u>Valor em dólares</u> 4.3. <u>Valor em euros</u> 4.4. <u>Valor em libras</u> 4.5. <u>Valor em outras moedas</u> 4.6. <u>Valor em outras unidades</u> 4.7. <u>Valor em outras formas</u> 4.8. <u>Valor em outras formas</u> 4.9. <u>Valor em outras formas</u> 4.10. <u>Valor em outras formas</u>	
5. <u>Valor da doação</u> 5.1. <u>Valor em reais</u> 5.2. <u>Valor em dólares</u> 5.3. <u>Valor em euros</u> 5.4. <u>Valor em libras</u> 5.5. <u>Valor em outras moedas</u> 5.6. <u>Valor em outras unidades</u> 5.7. <u>Valor em outras formas</u> 5.8. <u>Valor em outras formas</u> 5.9. <u>Valor em outras formas</u> 5.10. <u>Valor em outras formas</u>	6. <u>Valor da doação</u> 6.1. <u>Valor em reais</u> 6.2. <u>Valor em dólares</u> 6.3. <u>Valor em euros</u> 6.4. <u>Valor em libras</u> 6.5. <u>Valor em outras moedas</u> 6.6. <u>Valor em outras unidades</u> 6.7. <u>Valor em outras formas</u> 6.8. <u>Valor em outras formas</u> 6.9. <u>Valor em outras formas</u> 6.10. <u>Valor em outras formas</u>	
7. <u>Valor da doação</u> 7.1. <u>Valor em reais</u> 7.2. <u>Valor em dólares</u> 7.3. <u>Valor em euros</u> 7.4. <u>Valor em libras</u> 7.5. <u>Valor em outras moedas</u> 7.6. <u>Valor em outras unidades</u> 7.7. <u>Valor em outras formas</u> 7.8. <u>Valor em outras formas</u> 7.9. <u>Valor em outras formas</u> 7.10. <u>Valor em outras formas</u>	8. <u>Valor da doação</u> 8.1. <u>Valor em reais</u> 8.2. <u>Valor em dólares</u> 8.3. <u>Valor em euros</u> 8.4. <u>Valor em libras</u> 8.5. <u>Valor em outras moedas</u> 8.6. <u>Valor em outras unidades</u> 8.7. <u>Valor em outras formas</u> 8.8. <u>Valor em outras formas</u> 8.9. <u>Valor em outras formas</u> 8.10. <u>Valor em outras formas</u>	
9. <u>Valor da doação</u> 9.1. <u>Valor em reais</u> 9.2. <u>Valor em dólares</u> 9.3. <u>Valor em euros</u> 9.4. <u>Valor em libras</u> 9.5. <u>Valor em outras moedas</u> 9.6. <u>Valor em outras unidades</u> 9.7. <u>Valor em outras formas</u> 9.8. <u>Valor em outras formas</u> 9.9. <u>Valor em outras formas</u> 9.10. <u>Valor em outras formas</u>	10. <u>Valor da doação</u> 10.1. <u>Valor em reais</u> 10.2. <u>Valor em dólares</u> 10.3. <u>Valor em euros</u> 10.4. <u>Valor em libras</u> 10.5. <u>Valor em outras moedas</u> 10.6. <u>Valor em outras unidades</u> 10.7. <u>Valor em outras formas</u> 10.8. <u>Valor em outras formas</u> 10.9. <u>Valor em outras formas</u> 10.10. <u>Valor em outras formas</u>	
11. <u>Valor da doação</u> 11.1. <u>Valor em reais</u> 11.2. <u>Valor em dólares</u> 11.3. <u>Valor em euros</u> 11.4. <u>Valor em libras</u> 11.5. <u>Valor em outras moedas</u> 11.6. <u>Valor em outras unidades</u> 11.7. <u>Valor em outras formas</u> 11.8. <u>Valor em outras formas</u> 11.9. <u>Valor em outras formas</u> 11.10. <u>Valor em outras formas</u>	12. <u>Valor da doação</u> 12.1. <u>Valor em reais</u> 12.2. <u>Valor em dólares</u> 12.3. <u>Valor em euros</u> 12.4. <u>Valor em libras</u> 12.5. <u>Valor em outras moedas</u> 12.6. <u>Valor em outras unidades</u> 12.7. <u>Valor em outras formas</u> 12.8. <u>Valor em outras formas</u> 12.9. <u>Valor em outras formas</u> 12.10. <u>Valor em outras formas</u>	
13. <u>Valor da doação</u> 13.1. <u>Valor em reais</u> 13.2. <u>Valor em dólares</u> 13.3. <u>Valor em euros</u> 13.4. <u>Valor em libras</u> 13.5. <u>Valor em outras moedas</u> 13.6. <u>Valor em outras unidades</u> 13.7. <u>Valor em outras formas</u> 13.8. <u>Valor em outras formas</u> 13.9. <u>Valor em outras formas</u> 13.10. <u>Valor em outras formas</u>	14. <u>Valor da doação</u> 14.1. <u>Valor em reais</u> 14.2. <u>Valor em dólares</u> 14.3. <u>Valor em euros</u> 14.4. <u>Valor em libras</u> 14.5. <u>Valor em outras moedas</u> 14.6. <u>Valor em outras unidades</u> 14.7. <u>Valor em outras formas</u> 14.8. <u>Valor em outras formas</u> 14.9. <u>Valor em outras formas</u> 14.10. <u>Valor em outras formas</u>	
15. <u>Valor da doação</u> 15.1. <u>Valor em reais</u> 15.2. <u>Valor em dólares</u> 15.3. <u>Valor em euros</u> 15.4. <u>Valor em libras</u> 15.5. <u>Valor em outras moedas</u> 15.6. <u>Valor em outras unidades</u> 15.7. <u>Valor em outras formas</u> 15.8. <u>Valor em outras formas</u> 15.9. <u>Valor em outras formas</u> 15.10. <u>Valor em outras formas</u>	16. <u>Valor da doação</u> 16.1. <u>Valor em reais</u> 16.2. <u>Valor em dólares</u> 16.3. <u>Valor em euros</u> 16.4. <u>Valor em libras</u> 16.5. <u>Valor em outras moedas</u> 16.6. <u>Valor em outras unidades</u> 16.7. <u>Valor em outras formas</u> 16.8. <u>Valor em outras formas</u> 16.9. <u>Valor em outras formas</u> 16.10. <u>Valor em outras formas</u>	
17. <u>Valor da doação</u> 17.1. <u>Valor em reais</u> 17.2. <u>Valor em dólares</u> 17.3. <u>Valor em euros</u> 17.4. <u>Valor em libras</u> 17.5. <u>Valor em outras moedas</u> 17.6. <u>Valor em outras unidades</u> 17.7. <u>Valor em outras formas</u> 17.8. <u>Valor em outras formas</u> 17.9. <u>Valor em outras formas</u> 17.10. <u>Valor em outras formas</u>	18. <u>Valor da doação</u> 18.1. <u>Valor em reais</u> 18.2. <u>Valor em dólares</u> 18.3. <u>Valor em euros</u> 18.4. <u>Valor em libras</u> 18.5. <u>Valor em outras moedas</u> 18.6. <u>Valor em outras unidades</u> 18.7. <u>Valor em outras formas</u> 18.8. <u>Valor em outras formas</u> 18.9. <u>Valor em outras formas</u> 18.10. <u>Valor em outras formas</u>	
19. <u>Valor da doação</u> 19.1. <u>Valor em reais</u> 19.2. <u>Valor em dólares</u> 19.3. <u>Valor em euros</u> 19.4. <u>Valor em libras</u> 19.5. <u></u>		

RR Fo

IMPOT SUR LES SOCIETES

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (suite)
(2023)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SARL A.C.M.E.**
et Date de clôture de l'exercice **31122022**

K DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des rémunérations versées aux dirigeants sociaux (salaires, honoraires, indemnités, etc.) et aux associés gérants, y compris les sommes payées au titre de la participation aux bénéfices, à l'exception des sommes versées par les salariés.	
	Rémunérations d'intermédiaires, de courtiers, etc.	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents, et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

① BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : SARL A.C.M.E.		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12						
Adresse de l'entreprise : 20 Rue Emile Combes		Durée de l'exercice précédent : 12						
Numéro SIRET : 7 9 4 4 5 1 0 6 2 0 0 0 2 8		Néant ☐						
		Exercice N clos le : 31/12/2022						
		N° : 31/12/2021						
		Net 4						
		Net 3						
		Amortissements, provisions 2						
		Brut 1						
ACTIF IMMOBILISE *	Capital souscrit non appelé (I)	AA						
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC				
		Fonds commercial (I)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	4 669	2 286	1 653	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	4 297	2 184	3 624	
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	1 481	1 481	1 481	
TOTAL (II)		BJ	14 918	BK	8 966	5 951	6 758	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			12 550	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	606 923	606 923	280 952	
		Autres créances (3)	BZ	CA	62 116	62 116	71 609	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	52 343	52 343	15 437		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	86	86	902		
	TOTAL (III)	CJ	721 469	CK	721 469	381 449		
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	736 386	IA	8 966	727 420	388 207	
Renvois : (1) Don du don en bail		(2) Part à moins d'un an des im-		CP	1 481	(3) Part à plus d'un an		CR
Clause de réserve de propriété :		Immobilisations		Stocks :		Créances :		

RR Fo

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2023

Désignation de l'entreprise <u>SARL A.C.M.E.</u>				Néant ☐			
				Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 1 000)			DA	1 000	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	100	100	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG			
	Report à nouveau			DH	15 978	49 459	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	30 334	(33 480)	
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	47 412	17 078	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	14 271	15 000	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	8 586	8 136	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	473 302	222 743	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	28 583	4 535	
	Dettes fiscales et sociales			DY	96 906	117 717	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	58 359	2 998	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	680 008	371 129		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED			
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	727 420	388 207		
RENVOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
			Ecart de réévaluation libre	1D			
			Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	195 403	148 386
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033

R F0

3

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2023

Désignation de l'entreprise : SARL A.C.M.E.							Néant ☐		
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intraconfrontables		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF			
		FG	924 972	FH		FI	924 972	808 011	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	924 972	FK		FL	924 972	808 011	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		311	
	Autres produits (1) (11)					FQ	14	10	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	924 987	808 332
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	155 612	122 002	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	655 227	631 104	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	6 694	6 366	
	Salaires et traitements *					FY	53 500	56 500	
	Charges sociales (10)					FZ	20 955	22 751	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	2 239	1 220
							GB		
							GC		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GD		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE		
	Autres charges (12)						GF	87	526
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	894 314	840 469	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	30 672	(32 137)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	338	471	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	338	471	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(338)	(471)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	30 334	(32 608)	

vkr Fo

Désignation de l'entreprise SARL A.C.M.E.		Neant ☐	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	23
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	850
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	873
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(873)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	924 987
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	894 652
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	30 334
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	311
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	20 955
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	69	
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 3 314 obligatoires A9 17 641			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

(Ne pas reporter le montant des centimes)

Désignation de l'entreprise SARL A.C.M.E.										Néant ☐	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2			
						3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3		KS	5 523	KT		KU	1 433
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	6 481	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	12 004	LO		LP	1 433	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
	Autres participations				8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	1 481	1U		1V		
	TOTAL IV				LQ	1 481	LR		LS		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	13 485	ØH		ØJ	1 433		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						1		3		4	
						2					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	6 955	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers			IU		MM		MN		MO
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	6 481	MU
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF
	TOTAL III				IY		NG		NH	13 437	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7		ØW
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ
	Autres titres immobilisés				11		2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières				12		2E		2F	1 481	2G
	TOTAL IV				13		NI		NK	1 481	2H
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				14		OK		OL	14 918	ØN	

192 Fo

Exercice N clos le : 31/12/2022

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL A.C.M.E.Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements. 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

RF FO

Désignation de l'entreprise : SARL A.C.M.E.										Néant ☐					
CADRE A															
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN						
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ						
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH						
TOTAL I			RK		RM		RN		RO						
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	3 870	QA	799	QB		QC	4 669					
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG						
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK						
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	2 857	QM	1 440	QN		QO	4 297					
corporelles	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
	TOTAL II		QU	6 727	QV	2 239	QW		QX	8 966					
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	6 727	ØP	2 239	ØQ		ØR	8 966					
CADRE B															
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES															
Immobilisations, amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
	TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non venté (NP + NQ + NR)		NW		Total général non venté (NS + NT + NU)		NY		Total général non venté (NW - NY)		NZ					
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARÉES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							Z9		Z8						
Primes de remboursement des obligations							SP		SR						

Désignation de l'entreprise : SARL A.C.M.E.						Néant ☐	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD		TE		TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG		TH		TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4		D5		D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP		TQ		TR
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C		5D		5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W		5X		5Y
	TOTAL II	5Z	TV		TW		TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (I) *	6A	6B		6C		6D
		6E	6F		6G		6H
		Ø2	Ø3		Ø4		Ø5
		9U	9V		9W		9X
		Ø6	Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R		6S
	Sur comptes clients	6T	6U		6V		6W
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y		6Z		7A
	TOTAL III	7B	TY		TZ		UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB		UC		UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE		UF			
		UG		UH			
		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.						10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL A.C.M.E.										Néant ☐		
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
		Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
		Autres immobilisations financières			UT		UV	1 481	UW			
		Clients douteux ou litigieux			VA							
		Autres créances clients			UX	606 923		606 923				
		Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure re- mises en garantie * UO)			ZI							
		Personnel et comptes rattachés			UY	362		362				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
		Etat et autres collectivités publiques			VM							
		Impôts sur les bénéfices			VB	34 542		34 542				
		Taxe sur la valeur ajoutée			VN							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VP							
		Divers			VC							
		Groupe et associés (2)			VR	27 213		27 213				
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VS	86		86				
		Charges constatées d'avance			VT	670 607	VU	670 607	VV			
		TOTALUX										
REVENUS		(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
		(2)	des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
			Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ETAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y										
Autres emprunts obligataires (1)		7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine			VG							
		à plus d' 1 an à l'origine			VH	14 271	2 969	11 303				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A										
Fournisseurs et comptes rattachés		8B			28 583		28 583					
Personnel et comptes rattachés		8C			8 533		8 533					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D										
Etat et autres collectivités publiques		8E										
Impôts sur les bénéfices		8F										
Taxe sur la valeur ajoutée		8G			88 247		88 247					
Obligations cautionnées		8H										
Autres impôts, taxes et assimilés		8I			126		126					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J										
Groupe et associés (2)		8K			8 586		8 586					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8L			58 359		58 359					
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		8M										
Produits constatés d'avance		8N										
TOTALUX		8O			206 706	VZ	195 403	11 303				
REVENUS		8P										
(1)		Emprunts consentis en cours d'exercice			VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tes auprès des associés personnes physiques	VL	8 586		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	737						
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 3032.												

ML Eo

Designation de l'entreprise : SARL A.C.M.E.						Néant ☐		Exercice N. clos le : 31/12/2022	
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 30 334	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB		
	Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7		
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7			
Régime d'imposition particulier (impôt sur les sociétés)	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						ZN		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						WN			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
TOTAL I						WR 30 334			
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						WW		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						XB		
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						I6		
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *						WZ		
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	XA		
	Zone franche urbaine-TU (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	ZX		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	ZY		
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	XD		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XF			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	XS		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	XG		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)		YE	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YF			
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) - déficit (II moins I)						XI 30 334	XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL	XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							30 334		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN 0	XO 0		

Désignation de l'entreprise SARL A.C.M.E.		Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	56 066	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	30 334	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	25 732	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	25 732	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

AR
Fo

Désignation de l'entreprise : SARL A.C.M.E										Néant ☐	
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	49 459	AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(33 480)		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	15 978		Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	15 978				
					TOTAL II		ZH	15 978			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	609 311	587 424				
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	9 937		XQ	10 711	14 873				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	6 268	3 685				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	28 937	25 121				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	655 227	631 104				
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	126	126			
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS			9Z	6 568	6 240				
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	6 694	6 366					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	89 017	128 192				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	147 739	107 084				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2022) *				ØB						
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%	%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP									
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH			
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ			

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

RL
50

Désignation de l'entreprise : SARL A.C.M.E.						Néant ☐	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			
				19%	15% ou 12,80%	0%	⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 E du CGI.

RLE

Désignation de l'entreprise : **SARL A.C.M.E.**

Néant ☐

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

μL Fo

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.C.M.E.		Néant ☐
Exercice ouvert le : 01/01/2022	et clos le : 31/12/2022	Durée en nombre de mois : 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	924 972
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	924 972
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	14
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	14
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	766 999
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	30 196
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	87
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	797 282
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 127 705
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	127 705
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.		
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	924 972
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR	

RR FO

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaires obligatoires
art. 36 de l'ann. III au CCH13

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
devenant directement ou indirectement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/11/2022

N° SIRET 79445106200028

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.C.M.E.

ADRESSE (voie) 20 Rue Emile Combes

CODE POSTAL 34170 VILLE CASTELNAU LÉZ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique RAJASSEUR Prénom(s) RENAUD

Naissance : Date 16/12/1981 N° département 34 Commune MONTPELLIER Pays FRANCE 50

Adresse : N° 4 Voie IMPASSE DES TANNERES

Code postal 34090 Commune MONTPELLIER Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique OMONT Prénom(s) FABIEN

Naissance : Date 20/06/1981 N° département 37 Commune TOURS Pays FRANCE 50

Adresse : N° Voie L'ABU DIT LES CABANELLES

Code postal 34270 Commune VALETAUNES Pays FRANCE

(1) L'associé le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total des tableaux consultés au bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

MR FO

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL A.C.M.E.

du 01/01/2022

Adresse 20 Rue Emile Combes

34170 CASTELNAU-LELEZ

au 31/12/2022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	5 386
Total	5 386

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ⑩	5 386	- de l'exercice ⑩	30 334
- de l'exercice précédent ⑩	3 674	- de l'exercice précédent ⑩	(33 458)
Nom et qualité du signataire		A MONTPELLIER, le 10/03/2023	
OMONT FABIEN		Signature,	
CO GERANT			

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SARL A.C.M.E.	79445106200028	4120A
Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)		
20 Rue Emile Combes		
34170 CASTELNAU LE LEZ		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs <i>(tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)</i>	30 334
b	Dont plus-value nette à court terme <i>(tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)</i>	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice <i>(tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)</i>	30 334
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice <i>(pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)</i>	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI <i>(tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)</i>	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice <i>(pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)</i>	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € ou 42 500 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI	
Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065		

III. Bénéfices soumis au taux normal	
l	Total des lignes (a-e-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%	
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065

KR F0

SARL A.C.M.E.
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 Euros
Siège social : 20 rue Émile Combes
34 170 Castelnau le Lez
RCS Montpellier 794 451 062

**RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023**

Les gérants de la SARL A.C.M.E., Monsieur OMONT Fabien et Monsieur RAJASSEUR Renaud, ont présenté aux Associés réunis en Assemblée Ordinaire le 30 juin 2023, pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, le rapport de gestion suivant :

1 - SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE

- * Chiffre d'Affaires : 924 972 Euros
- * Résultat : Bénéfice de 30 334 Euros

2 - EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE

- * Développement de l'activité.

3 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA CLÔTURE ET LA DATE DU PRESENT RAPPORT

- * Néant

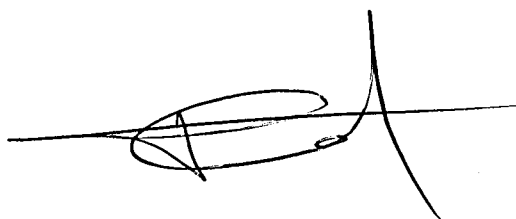
4 - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

- * Néant

5 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

- * L'exercice écoulé faisant apparaître un bénéfice de 30 334 Euros, il est proposé de l'affecter au report à nouveau.

Les gérants vous invitent à voter le texte des résolutions soumises maintenant à votre approbation.



SARL A.C.M.E.
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 Euros
Siège social : 20 rue Émile Combes
34 170 Castelnau le Lez
RCS Montpellier 794 451 062

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 30 juin 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 30 juin, à 18 heures,

Les associés de la SARL A.C.M.E., société à responsabilité limitée au capital de 1000 euros,
se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance.

Monsieur OMONT Fabien, propriétaire de..... 50 parts

Monsieur RAJASSEUR Renaud, propriétaire de..... 50 parts

Tous et seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur OMONT Fabien et Monsieur RAJASSEUR Renaud, co-gérants associés.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Approbation des comptes clos au 31.12.2022,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération de la Gérance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31.12.2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport et qui font apparaître un résultat bénéficiaire de : 30 334 €

KL Fo

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31.12.2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	+ 30 334
Report à nouveau antérieur	+ 15 978

Résultat à affecter	+ 46 312
Affectation au report à nouveau	+ 46 312

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération de Monsieur OMONT Fabien et Monsieur RAJASSEUR Renaud, co-gérants, soit 29 000 euros et 24 500 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes fonctions de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

